

SÉANCE DU 28 MARS 2022

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 22 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HÖPER pouvoir à Philippe BUISSON, Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU LUNDI 28 MARS 2022**

Lors de cette séance, le Conseil municipal, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Antoine LE NY

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3


En préambule, Monsieur le Maire fait un point sur la situation concernant l'Ukraine.

Il salue les Libournais qui se sont mobilisés et qui se mobilisent actuellement pour aider les familles touchées par cette crise. Monsieur le Maire annonce que 8 enfants sont scolarisés à l'échelle de la Ville et que d'autres familles vont arriver. Il précise que la Ville a mis à disposition un logement communal.

Monsieur le Maire indique que Madame la Préfète a annoncé « une arrivée massive » de familles à l'échelle de la Métropole Bordelaise et que chaque territoire « sera mis à contribution » pour organiser des accueils délocalisés, « des sas intermédiaires » avant l'installation pérenne des ces personnes « déplacées ». Il rappelle que l'Association « France Horizon » met en lien ces familles avec les acteurs locaux.

Monsieur le Maire rappelle que les dons sont pour le moment inutiles en raison de problèmes de logistique d'acheminement. Cependant, Monsieur le Maire fait savoir « qu'il y aura besoin de

solidarité quand ces familles arriveront » puis, il salue le travail de l'association « Ukraine Amitié ».

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 
ID : 033-213302433-20220328-CRSOM28_03-AU

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

COMMUNICATION DES DECISIONS

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

22-03-022 : Communication des décisions

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

22-03-023 : Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

- la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation principal de 1ère classe (21/35ème) et la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation principal de 1ère classe (24,5/35ème) avec effet au 1er avril 2022
- la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 16 heures et la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet de 20 heures
- la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet de 3 heures et la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet de 4 heures
- la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet de 20 heures et la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet de 15 heures

22-03-024 : Action sociale en faveur du personnel : conditions d'attribution exceptionnelle de chèques-cadeaux pour 2021

Le Conseil Municipal :

- acte le principe de l'achat par la collectivité de chèques-cadeaux à faire valoir sur la plateforme www.petitscommerces.fr afin de les distribuer aux agents
- fixe à 20 € le montant individuel attribué sous forme de chèques-cadeaux aux agents de la collectivité pour l'année 2021 représentant ainsi une somme globale de 10 920€
- décide que cet avantage sera attribué, de manière exceptionnelle et non renouvelable au titre de l'année 2021, pour les agents ci-après désignés et dans les conditions suivantes :
agents fonctionnaires, titulaires et stagiaires,
agents contractuels de droit public sur emploi permanent ou remplaçant un emploi permanent,
agent recrutés dans le cadre du PEC,
apprentis et services civiques.
- précise que cet avantage sera attribuable, aux agents ci-dessus désignés dès lors qu'ils sont rémunérés dans l'effectif à la date du 1er décembre 2021
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les engagements financiers correspondants

22-03-025 : Débat sur la protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal :

- prend acte des informations relatives à la réforme de la protection sociale complémentaire
- a tenu un débat sur ce sujet

Rapporteur : Madame Laurence GARREAU

22-03-026 : Rapport d'égalité professionnelle

Le Conseil Municipal :

- prend acte du présent rapport
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre des objectifs fixés dans son plan d'actions

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

22-03-027 : Cession de la parcelle AI 5 sise Avenue de l'Europe - Jean Monnet au profit du Conseil Départemental de la Gironde

Le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation de la parcelle AI 5
- approuve le déclassement de la parcelle AI 5
- approuve la cession de la parcelle AI 5 d'une superficie de 1 131 m² située Avenue de l'Europe -- Jean Monnet au Conseil Départemental de la Gironde afin de lui permettre la création d'une voie de tourne-à-droite au carrefour de l'Europe à l'euro symbolique non exigé et non payé
- autorise le Conseil Départemental de la Gironde à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs et d'urbanisme afférents

22-03-028 : Dénomination de la voie privée du lotissement "Hameau de Doumayne"

Le Conseil Municipal :

- accepte la dénomination de la voie privée du lotissement Hameau de Doumayne comme étant l'« Allée du Ruisseau » telle que décidée par les propriétaires de ladite voie
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Par 31 voix pour et 3 voix contre (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS et Christophe GIGOT), le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :

22-03-029 : Vente des locaux du District Gironde Est de Foo
à la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 
ID : 033-213302433-20220328-CRSOM28_03-AU

Le Conseil Municipal :

- approuve une réduction sur le solde à reverser à la Ville de Libourne de 10 000 € dans le cadre de la procédure de paiement à terme
- approuve le versement par le District Gironde Est à la Ville de Libourne du solde du paiement à terme pour un montant total de 37 840 € au lieu des 47 840 € dus ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

22-03-030 : Contrat de relance du logement - année 2022

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre le processus de contractualisation du contrat de relance avec La Cali et les services de l'État
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Madame Agnès SEJOURNET

22-03-031 : Dispositif d'aides aux particuliers pour l'équipement d'une protection anti-pigeons

Le Conseil Municipal :

- approuve la proposition précitée de Monsieur le Maire ou de son représentant
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions dans la limite des crédits ouverts au budget 2022, à engager les dépenses et à signer toute pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux particuliers

22-03-032 : Dispositif d'aides aux particuliers pour l'acquisition d'un composteur individuel

Le Conseil Municipal :

- approuve la proposition précitée de Monsieur le Maire ou de son représentant
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions dans la limite des crédits ouverts au budget 2022 puis à engager les dépenses et à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette aide aux particuliers

22-03-033 : Dispositif d'aides aux particuliers pour l'achat de eaux pluviales

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20220328-CRSOM28_03-AU

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe de cette aide aux particuliers
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions correspondantes, à engager les dépenses ainsi qu'à signer toute les pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux particuliers

HYGIENE ET SANTE

Rapporteur : Madame Marie-Noëlle LAVIE

22-03-034 : Dispositif d'aide aux particuliers pour l'achat de bornes-pièges anti-moustiques

Le Conseil Municipal :

- approuve le dispositif ci-dessus portant sur les aides aux particuliers pour l'achat de bornes-pièges anti-moustiques
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions correspondantes dans la limite des crédits disponibles, engager les dépenses ainsi qu'à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux particuliers
- inscrit les crédits correspondants au budget 2022

TRANQUILLITE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ

22-03-035 : Vidéosurveillance : acquisition de matériels - demande de subvention au titre du FIPDR 2022 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation)

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le soutien financier auprès de l'État au titre du FIPDR 2022 à hauteur de 59 745,26 € dans le cadre de l'opération précitée
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le



ID : 033-213302433-20220328-CRSOM28_03-AU

22-03-036 : Construction d'un 2eme terrain de Padel : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le soutien financier auprès de l'Agence nationale du sport à hauteur de 60 048,49 € dans le cadre de l'opération précitée
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention

PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur Christophe-Luc ROBIN

22-03-037 : Candidature au label Ville d'art et d'histoire : étape 2

Le Conseil Municipal :

- confirme auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles la candidature au label Ville d'Art et d'Histoire par l'envoi du mémoire « politiques menées dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage » attendu comme deuxième étape de la candidature
- accepte de consolider dans les années à venir la candidature par l'écriture et le partage du projet patrimonial et la réalisation d'un inventaire architectural et urbain approfondi, conformément aux préconisations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en première étape

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

22-03-038 : Débat sur les orientations budgétaires pour 2022

Le Conseil Municipal prend acte que ce débat a permis à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur la situation financière de la collectivité
- d'adopter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2022

22-03-039 : Création et modification des tarifs du domaine public au 1er avril 2022 et au 1er janvier 2023

Le Conseil Municipal :

- accepte la création et la modification des tarifs du domaine public à compter du 1^{er} avril 2022 et du 1^{er} janvier 2023 selon le détail et les plans ci-annexés

22-03-040 : Création des tarifs FEST'ARTS - édition 2022

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le :



ID : 033-213302433-20220328-CRSOM28_03-AU

Le Conseil Municipal décide de créer les tarifs Fest'arts 2022 tels qu

Divers matériels :

Les affiches : Petit format : 5€. Grand format : 10€

Affiches des anciennes éditions vendues exclusivement à l'Office du tourisme : 5€

Livre Fest'arts (en noir et blanc de Stéphane Klein) : 5€

Sac : 5€

Tee-shirt des éditions précédentes : 5€

Tee-shirt édition 2022 : 8€

Petit merchandising : badge, stylo, bracelet, marque-page : 2€

Petit merchandising : aimant, porte-clé, cendrier de poche, éventail : 3€

Coussin de fesses : 6€

Gourde : 10€

Repas :

Ticket repas permettant d'accéder à l'espace de restauration situé à la salle des fêtes :

Enfant : 8€

Adulte : 16€

Billetterie Fest'arts à 2€ pour les spectacles :

Cie Derezo « Ce que voient les oiseaux »

Cie presque siamoises « Au point du jour »

Cie Typhus Bronx « Recreature »

Tarifs appliqués Buvette située à la Centrale :

Consigne verre Fest'arts réutilisable : 1€

Bouteille de vin rouge, blanc, rosé (1 litre) : 8€

Le verre de vin (15cl) : 2,50€

Le verre de rosé pamplemousse : 2,50€

Bière pression blonde (30cl) : 2,50€

Bière pression ambrée (30cl) : 3€

Cidre pression (30cl) : 2€

Banga orange, Cola, Perrier (30cl) : 2€

Jus de fruit (bouteille) : 2€

Boisson à base de Thé, boisson pétillante aux agrumes, limonade (canette) : 2€

Eau de source (50 cl) : 1€

Cacolat (20cl) : 1,50€

Café ou thé : 1€

Sirup à l'eau (verre) : 1€

Petit-déjeuner : 1 café ou thé, 1 viennoiserie, 1 jus de fruit 4€

Viennoiserie : 1€

Orange pressée : 2,50€

22-03-041 : Remboursement de frais de fourrière

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 127,69 €

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

22-03-042 : Remboursement de frais de fourrière

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 127,69€

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes

22-03-043 : Remboursement de frais de fourrière

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 127,69€
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

22-03-044 : Stationnement : résiliation d'un abonnement annuel hors libournais

Le Conseil Municipal :

- autorise l'annulation des prélèvements restants
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

RESEAUX

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

22-03-045 : Rue Jules Steeg entre rue Besson et la rue Carrère -dissimulation du réseau électrique – demande d'aide financière auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde

Le Conseil Municipal :

- sollicite le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde pour bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ces travaux
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide financière

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Madame Monique JULIEN

22-03-046 : Adhésion au groupement de commandes portant sur l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité initié par La Cali

Le Conseil municipal :

- adhère au groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et à la sécurité sur la période 2023-2025
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant La Cali coordinateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention
- désigne Madame Monique JULIEN, titulaire et Madame Marie-Noëlle LAVIE, suppléante pour siéger au comité de coordination et du suivi du groupement
- décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures la présente délibération

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 033-213302433-20220328-CRSOM28_03-AU

BIEN ETRE ANIMAL

Rapporteur : Madame Monique JULIEN

22-03-047 : Signature d'une convention entre la Ville de Libourne et l'association "30 millions d'amis" pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec « la Fondation 30 Millions d'Amis » dont le projet est joint à la présente délibération ainsi que tous les actes de gestion en découlant
- accepte de verser pour l'exercice 2022, une participation financière à « la Fondation 30 Millions d'Amis » avec un financement à hauteur de 50%, des actes de stérilisation et d'identification avant toute opération de capture s'élevant à 1 750 euros pour 2022 et pour 50 chats
- inscrit au budget 2022 la dépense correspondante

22-03-048 : Signature d'une convention entre la Ville de Libourne et l'association "Chat 'Lib" pour la stérilisation des chats errants

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « Les Chats Lib » dont le projet est joint à la présente délibération ainsi que tous les actes de gestion en découlant
- accepte de verser pour l'exercice 2022, une participation financière à l'association « Les Chats Lib » de 2 000 €
- inscrit au budget 2022 la dépense correspondante

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 21h27.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

01.04.2022

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le



ID : 033-213302433-20220328-CRSOM28_03-AU